



REPUBLIQUE FRANÇAISE

DEPARTEMENT DE SEINE-ET-MARNE

VILLE DE TRILPORT

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SESSION ORDINAIRE
Séance du 13 avril 2022

N°2022/21 : PLAN PLURIANNUEL D'INVESTISSEMENTS (PPI) 2022/2024

L'an deux mille vingt-deux, le 13 avril à 20h00, les membres du Conseil Municipal de la commune de Trilport, se sont réunis salle Saint-Exupéry, sur une convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément à l'article L2121.10 du Code Général des Collectivités Territoriales, le 7 avril 2022

Etaient présents : 17

Mesdames, messieurs Jean-Michel MORER, Michel EBERHART, Françoise VASSELON, Joaquim DA CRUZ, Gérard MORAUX, Annick PANE, Manuel MEZE, Carole CARDOSO, Séverine HEBERT, Jocelyne SERDOS, Stide MARQUEZ, Bernard LEJEUNE, Myriam LAVOINE, Birgit SCHRUFER, Nadège ABBADIE, Laure SEVAT, Iphigénie ANGEBAULT

Pouvoirs : 8

Madame Tiphaine TOKPAN à monsieur Bernard LEJEUNE, madame Geneviève CAIN à monsieur Bernard LEJEUNE, monsieur Eric Kraemer à madame Nadège ABBADIE, madame Fathia BEN MABROUK à monsieur Manuel MEZE, madame Francine BERTHAUX à madame Laure SEVAT, madame Denise GONON à madame Iphigénie ANGEBAULT, monsieur Sébastien LASCOURREGES à monsieur Michel EBERHART, monsieur Azdine RAMDAN à monsieur Jean-Michel MORER

Absents excusés : 4

Mesdames messieurs Cécile LAROYE, Emmanuel FONKING, Ange AMBROSIO, Camille FASSI

M. MORAUX a été élu secrétaire de séance.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU l'avis de la commission services aux citoyens, administration générale, finances et intercommunalité du 7 avril 2022,

CONSIDERANT qu'une gestion pluriannuelle de l'investissement représente un outil nécessaire de pilotage et de programmation des projets pour les collectivités locales,

ENTENDU l'exposé de Monsieur,

Accusé de réception en préfecture
077-217704756-20220413-2022-21DEL-DE
Date de télétransmission : 20/04/2022
Date de réception préfecture : 20/04/2022

APRES en avoir délibéré

PAR 20 VOIX POUR (mesdames, messieurs Jean-Michel MORER, Michel EBERHART, Françoise VASSELON, Joaquim DA CRUZ, Gérard MORAUX, Annick PANE, Manuel MEZE, Laure SEVAT, Carole CARDOSO, Séverine HEBERT, Jocelyne SERDOS, Francine BERTHAUX, Stide MARQUEZ, Azdine RAMDAN, Sébastien LASCOURREGES, Iphigénie ANGEBAULT, Fathia BEN MABROUK, Birgit SCHRUFER, Denise GONON, Myriam LAVOINE) et **5 VOIX CONTRE** (mesdames, messieurs Nadège ABBADIE, Geneviève CAIN, Tiphaine TOKPAN, Bernard LEJEUNE, Eric KRAEMER)

APPROUVE le Plan Pluriannuel d'Investissement pour la période 2022 à 2024 joint en annexe

AUTORISE le Maire ou un adjoint à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

POUR EXTRAIT CONFORME AU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Document transmis par voie électronique à la Sous-Préfecture de MEAUX

Le 20 AVR. 2022

Publié le 20 AVR. 2022

ACTE RENDU EXECUTOIRE

Art. L.2131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales)

Le Maire,

Jean-Michel MORER

Le Maire informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Melun dans un délai de 2 mois à compter de son caractère exécutoire

077-217704758-20220413-2022-21DEL-DE
Date de télétransmission : 20/04/2022
Date de réception préfecture : 20/04/2022

PROJET PPI 2022 / 2024

DEPENSES	2021		2022		2023		2024	
	Montant HT	Montant TTC		TTC		TTC		TTC
libellé du programme								
terrain synthétique (solde)	2 583	3 100		3 100				
Réfectoire scolaire	2 155 000	2 586 000		200 000		1 300 000		1 086 000
Réseau de chaleur	491 667	590 000		590 000				
Rénovation école Prévert	416 667	500 000		500 000				
Rénovation école Charmoye	41 667	50 000		50 000				
Rénov Villa Bia + Maison des familles	2 917	3 500		3 500				
Réfection rue de Montceaux	683 333	820 000		40 000		200 000		580 000
Cimetière	326 667	392 000		12 000		190 000		190 000
Nugues	354 167	425 000		250 000		87 500		87 500
TOTAL HT	4 474 667							
TOTAL TTC		5 369 600		1 648 600		1 777 500		1 943 500

[illegible]

Accusé de réception en préfecture
077-217704758-20220413-2022-21DEL-DE
Date de télétransmission : 20/04/2022
Date de réception préfecture : 20/04/2022